

Rédaction et publication : Le Maire Jean Amouroux

OCTOBRE 2016

LE MOT DU MAIRE



Le Foyer Rural a annoncé par voie de presse et des réseaux sociaux que la 29^{ème} fête des sorcières n'aurait pas lieu pour des raisons financières et sécuritaires.

Le contexte français d'état d'urgence impose aux collectivités de garantir la sécurité des personnes pour toute manifestation sur la voie publique et donc de s'assurer que les organisateurs qui ont la compétence sur ce sujet aient prévu des mesures adéquates.

Sur l'aspect financier, il n'est pas nouveau que ces dernières années, l'État s'est désengagé financièrement auprès des collectivités locales ce qui entraîne inexorablement la baisse du subventionnement des associations.

En effet, la fête des sorcières, comme beaucoup de manifestations étaient soutenues par le passé par la Région, le Département et la Communauté de Communes. La commune ne peut compenser ce manque pour équilibrer le budget de cette fête.

Il est regrettable que le Foyer Rural ait dû prendre cette décision en annulant la 29^{ème} fête des Bruixes, comme beaucoup de festivités annulées cette année pour les mêmes motifs.

Jean AMOUROUX.

LE PETIT CHAUDRON

Mardi: 8h/13h30 - 17h/21h

Mercredi: 8h/13h30

Jeudi: 8h/13h30 - 17h/21h

Vendredi: 8h/13h30 - 17h/21h

Samedi: 8h/13h30 - 17h/21h

Dimanche: 8h/13h30

*Bar, Boulangerie, Épicerie, Snack, Plat cuisiné (sur commande)
Du jeudi au dimanche venez profiter du menu du jour



LES AÎNÉS DE TRESSERRE

L'association Les Aînés de Tresserre est dissoute. Le solde de trésorerie du club a été redistribué à l'attention des enfants Tresserrencois: 10 albums de bandes dessinées destinés aux petits (achetés pour un montant de 100€) ont été offerts à la bibliothèque municipale et la somme de 500€ a été versée à la caisse des écoles en participation à un voyage éducatif.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Mardi 25 octobre 2016 - s'inscrire au plus tard vendredi 21 avant 12h à l'accueil de la mairie.



DÉCLARATION DES RUCHES 2016



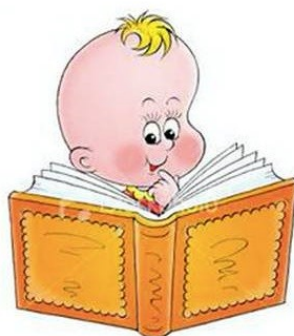
Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. La déclaration des ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles.

La déclaration des ruches est à réaliser en ligne sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>. Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate, elle permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro NAPI.

EDF

Votre consommation d'électricité évolue au fil du temps et votre contrat EDF n'est peut être plus adapté. EDF vous propose de les rencontrer **salle du Conseil Municipal le vendredi 07 octobre 2016 de 9h à 12h.**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Le livre



service

Mercredi 15h00 - 18h00
Samedi 15h00 - 18h00
Dimanche 10h00 - 12h00

Parking de l'école
14 rue du Pla del Rey

Programme dernier trimestre 2016

- **Ludothèque 1^{er} mercredi de chaque mois (jeux de sociétés, puzzles ...)** si vous le souhaitez vos enfants peuvent amener les jeux qu'ils préfèrent !
- **Bébés Lecteurs 1^{er} dimanche de chaque mois**



VIE ASSOCIATIVE

Foyer Rural

Vendredi 28 octobre à partir de 20h00
À la Cave aux Contes
Contes en Campagne

